

PAR COURRIEL

Le 19 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 63604 - Réponse

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 29 juillet dernier, votre demande concernant les documents relatifs aux autorisations émises le 25 juillet 1978 et le 8 juillet 2010.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation, 8 juillet 2010 (2 pages).

En ce qui concerne l'autorisation délivrée le 25 juillet 1978, nous avons le regret de vous informer que malgré de nombreuses recherches, ce dossier est introuvable à nos bureaux de la Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie de notre ministère.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)

Longueuil, le 8 juillet 2010.

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

N/Réf. : 7311-16-01-5822702
400716769

Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial
dans le cadre du projet « Terre 89 , phase 3.3 »

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 7 mai 2010, reçue le 7 mai 2010 et complétée le 8 juillet 2010, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Dugué, La Fredière et La Colonelle, pour le projet domiciliaire « Terre 89 , phase 3.3 ».

Construire un bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 2600 m³ conçu pour une pluie 1 / 50 ans.

Les travaux seront réalisés sur les lots 85-485, 89-241, 89-408, 89-409, 89-410, 89-415, 90-93, 90-103, 90-106, 90-118 ptie, 90-136 ptie, 90-138, 90-139, 90-140 et 90-142 du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, ville de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

N/Réf. : 7311-16-01-5822702
400716769

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 7 mai 2010, signée par Jean-Paul Ébacher, ing., concernant la présentation de la demande d'autorisation;
- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 11 mai 2010, signé par Jean-Paul Ébacher, ing.;
- Lettre au MDDEP, datée du 15 juin 2010, signée par Mahfoudh Messaoudène, ing. jr et par Christian Fallu, ing., concernant des informations supplémentaires;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 6 juillet 2010, transmis par Mahfoudh Messaoudène, ing. jr, concernant des informations supplémentaires.
- Lettre au MDDEP, datée du 7 juillet 2010, signée par Mahfoudh Messaoudène, ing. jr et par Christian Fallu, ing., concernant un engagement de la ville de Longueuil;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 8 juillet 2010, transmis par Mahfoudh Messaoudène, ing. jr, concernant des informations supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

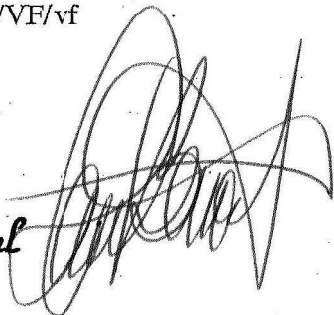
En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PP/VF/vf



*Copie certifiée
Conforme à l'original*